

## PLAN D'ACTION COLLECTIF CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

## Année 2023

## FICHE D'INTERVENTION CONTRACTUELLE

Commune de : PLOUBAZLANEC 22620

Vespa velutina, communément appelé Frelon asiatique, est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée pour la première fois en 2004. Depuis, cette espèce a colonisé de nombreux départements, y compris en Bretagne.

Le Frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences sur la filière apicole et sur la biodiversité.

Dans l'attente d'un plan national et face au développement invasif de cette espèce qui représente un réel danger pour l'apiculture, les communes développent des actions de surveillance et de destruction des nids de frelons asiatiques qui se situent sur leur territoire.

Le présent document, à compléter par le référent communal, permet à la collectivité d'assurer un suivi de la présence du Frelon asiatique sur le territoire, et d'encadrer la destruction des nids par des entreprises certifiées.

## PARTIE RECTO A REMPLIR PAR LE REFERENT COMMUNAL LORS DE LA CONSTATATION DU NID.

Date de la visite sur site : Nom du ré	férent communal /Tél :			
/ Jean-Fr	François RIOU 02-96-55-80-36			
Coordonnées du lieu intervention	Coordonnées de facturation (pour la part non subventionnée) (si différente)			
NOM/Prénom propriétaire :	NOM/Prénom : MAIRIE de PLOUBAZLANEC			
Adresse :	Adresse : RUE JOLIOT CURIE			
CP/VILLE : Tél. :				
Présence d'activité dans le nid	and the first of the contract			
□ oui	□ NON : dans ce cas la destruction est inutile			
Informations en vue de l'intervention : situation et caracté	eristiques du nid			
D	omaine .			
☐ PUBLIC	☐ PRIVE			
Lieu d'i	mplantation			
☐ Bâtiment - préciser le type :				
Dlamètre esti	mé du nid :cm			
$\square$ < 10 cm : nid « primaire »	□ > 10 cm : nid « secondaire »			
Hauteur estimé	e du nid :m			
Critères d'urgence	A A CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PARTY			
Interver	ntion urgente			
□ oui	□ NON			
Interventions urgentes : - Proximité de zones d'habitation/bâtiments (nid sur/dans - Proximité d'un rucher - Fréquentation (lieu public : place, centre-ville, sentier de risque : écoles, aire de jeux, maison de retraite,)	s bâtiment d'habitation ou dans un rayon de 25 à 50 m) e randonnée, terrain de sport ou lieu accueillant des personnes à			

PARTIE VERSO A REMPLIK PAR LE REFERENT COMMUNAL LORS DE LA DESTRUCTION DU NID

Date d'intervention				Coordonnées de	l'entreprise		
Prénom-NOM du ou des techniciens intervenants :							
	Entreprise :						
/	Adresse:	Adresse:					
					**********		
CP/VILLE:							
	Tél. :					NEWS AND DESCRIPTION OF THE PERSON OF THE PE	
Méthode employée	<b>经验证</b> 证金数		ATTE INDIA	Y AVENT			
		Moyens u	tilisés				
☐ échelle	Пп		☐ cordes		□ nacelle		
Li ecnelle	LI car	ne télescopique			Li nacelle		
Produits utilisés							
Nom :							
Evacuation du nid (obligatoire sauf contraintes techniques exceptionnelles)							
				□ NON			
□ oui			Pourquoi ?:				
	77.43	File of the later	Sarquot			AND THE PERSON OF THE PERSON O	
Montant facturé	学员及其中,并不可	to be to be the training	机物质量流	在於了發展,對	tatis m	A CEDA	
		*******	€				
Signature du technicien de l'entreprise							
	<b>《</b> 《金融》	election and all the way in			E & PARTY IN	Sheet Control of the	
Répartition de la fact	uration	Fall Statement	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	4.5年的美国			
Type d'interver	ntion	Part à la charge du pro	priétaire	Contri	ibution commun	ie	
Type with the transfer of the						and the same of th	
Intervention sur nid primaire  (disputes inferious \( \) 10 mm)  40 € / nic		40 € / nid	1	SOLDE €			
(diamètre inférieur à 10 cm)							
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) 80 € / nid		80 € / nid		SOLDE €			
			29454.5				
Engagements des par	ties (à compléter <sub>l</sub>	our les interventions e	n propriété privé	e)			
	地產的人类的	五大 五					
Par le présent c	ontrat,						
Ladamandaur	ongago :						
Le demandeur s	s engage .						
a contacter et mandater une entreprise qui procèdera à la destruction des nids et							
l'autorise pour ce faire à intervenir à l'adresse indiquée ;							
à régler directement à l'entreprise le montant forfaitaire à sa charge (40 € pour un nid primaire et 80 € pour un nid secondaire)							
primario et ove pour un ma soconduno,							
La Commune s'engage quant à elle à régler le solde de la facture à l'entreprise après							
versement de la part à la charge du propriétaire.							
Date :							
Dato.							
Pour la Commun	de Ploubaziane	Ploue Pour le	demandeur,	la mantia-			
MAIRE de PLONE	Richard VIBERT  MAIRE de PLOUBAZYANEC,  Signature précédée de la mention  « Lu et approuvé »						
WIAITE de l'Edit approuve "							
11/1/		19.5	approuve "				

NB Seules es destructions de nids de Freion de l'agres actifs réalisées entre le 1" mars et le 30 novembre pourront faire l'objet d'une prise en charge par la Commune